



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 02/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011
D-2011/638**

Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)

Excusés :

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

Classement sans suite de la procédure de Délégation de Service Public pour l'Auberge de Jeunesse Barbey.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 février 2011, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence visant à rechercher un délégataire pour l'auberge de jeunesse Barbey via un contrat d'affermage d'une durée de cinq années.

Un avis d'appel d'offres a été publié aux B.O.A.M.P n° 56B du 19 mars 2011 et n° 93B du 12 mai 2011, aux JOUE n° 2011/S 53-087065 du 17 mars 2011 et n° 2011/S 91-147428 du 12 mai 2011, ainsi que dans L'HOTELLERIE RESTAURATION n° 3230 du 24 mars 2011. La commission de délégation de service public réunie le 1^{er} juin a ouvert les plis des deux candidatures déposées respectivement par l'IFAC/LFAJ et par l'association Foyer pour tous. La dite commission, réunie le 8 juin, a procédé à leur analyse et a décidé de ne poursuivre qu'avec le seul candidat Foyer pour tous. Il a été procédé ensuite lors de la même séance à l'ouverture du pli contenant l'offre de celui-ci.

La commission a examiné l'offre du candidat en séance le 11 juillet dernier. Elle a alors décidé d'émettre un avis favorable à l'engagement avec ce candidat de toute discussion utile et nécessaire pour préciser certains points et permettre de lever les incertitudes identifiées lors de l'analyse de l'offre. Celles-ci concernaient notamment l'organisation (moyens humains, maintenance, investissement), la grille tarifaire, la redevance variable et le compte de résultat prévisionnel.

Une première réunion de négociation avec le candidat a eu lieu le 5 septembre suivant.

La proposition du candidat, malgré les évolutions apportées lors de la négociation, présente toujours des insuffisances, notamment concernant la valeur financière de l'offre. L'étude de celle-ci montre que l'équilibre financier global n'est pas atteint au travers de la seule exploitation du service délégué mais grâce à un transfert de charge d'une structure extérieure à la délégation. Cette situation découle d'une faiblesse de l'offre du candidat en matière de gestion et d'exploitation de l'auberge dans les conditions générales d'exploitation initialement prévues.

Par ailleurs, préalablement à la prise d'effet du contrat, un programme de travaux de réhabilitation, engagé en 2011, devait se terminer avant la date de démarrage de la délégation, prévue au 1^{er} janvier prochain. Toutefois, un orage estival a abîmé la toiture et des travaux complémentaires sont nécessaires. Ces travaux, qui ne pourront pas être terminés à la date initialement prévue de prise d'effet du contrat et seront achevés courant 2012, ne permettent pas une mise à disposition des biens à la date fixée par le contrat.

Dans ce cadre, la Ville entend examiner une modification de son besoin et relancer la procédure de délégation de service public. Evolueraient ainsi les obligations à la charge du délégataire par l'établissement d'un programme d'aménagement intérieur, ainsi que la durée du contrat qui se trouverait allongée.

Ce sont les raisons pour lesquelles il vous est proposé de classer sans suite la procédure de délégation de service public.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'accepter l'arrêt de la procédure de délégation de service public pour l'auberge de jeunesse Barbey.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN